



IUSY WORLD CONGRESS

26-29
MARCH
2026

ISTANBUL
TURKIYE

Titre | Título | Titre :

PROTÉGER LES TRAVAILLEURS À LA PRISE ET FORMALISER L'ÉCONOMIE DES PLATEFORMES

**Organisation | Organización |
Organisation :**

Akbayan Youth

Pays | País | Pays :

Philippines

3 Nous reconnaissons que l'économie des petits boulots et le travail basé sur les
4 plateformes ont fondamentalement transformé les marchés du travail dans toute la
5 région Asie-Pacifique, créant de nouvelles formes d'emploi pour des millions de
6 travailleurs tout en générant une exploitation et une insécurité sans précédent. Rien
7 qu'en Inde, plus de 77 millions de travailleurs sont engagés dans l'économie des petits
8 boulots, et les projections estiment que ce chiffre atteindra 235 millions de travailleurs
9 d'ici 2030. Dans toute la région Asie-Pacifique, les livreurs de repas, les chauffeurs de
10 VTC, les travailleurs domestiques et autres travailleurs de plateformes sont
11 systématiquement privés de leurs droits fondamentaux, de la sécurité sociale et des
12 protections sur le lieu de travail.

13 Les entreprises de plateformes telles que Uber, Ola, Swiggy, Zomato, Grab, Gojek et
14 les multinationales classent délibérément les travailleurs comme « entrepreneurs
15 indépendants » ou « partenaires » plutôt que comme employés, échappant ainsi à
16 toutes les obligations légales, notamment le salaire minimum, l'assurance maladie, les
17 cotisations de retraite, les congés payés et les normes de sécurité au travail. Cette
18 exploitation est particulièrement grave dans les pays en développement où la
19 protection des travailleurs est faible et les mécanismes d'application inadéquats. Les
20 travailleurs sont confrontés à des systèmes de gestion algorithmiques qui surveillent
21 chacun de leurs mouvements, leur imposent des sanctions arbitraires et peuvent les «
22 désactiver » sans explication ni recours, mettant ainsi fin à leurs moyens de
23 subsistance sans procédure régulière.

24 Nous saluons les efforts pionniers des gouvernements progressistes de certains États
25 indiens, en particulier le Telangana et le Karnataka, qui ont promulgué une législation
26 complète pour la protection des travailleurs indépendants. La loi de 2023 du Telangana
27 sur les travailleurs indépendants basés sur des plateformes (réglementation du travail
28 et sécurité sociale) et le projet de loi de 2024 du Karnataka sur les travailleurs
29 indépendants sur les plateformes (sécurité sociale et protection sociale) établissent
30 des protections essentielles, notamment l'enregistrement de toutes les entreprises et



IUSY WORLD CONGRESS

26-29
MARCH
2026
ISTANBUL
TURKIYE

31 de tous les travailleurs sur les plateformes, des prestations de sécurité sociale
32 comprenant une assurance maladie, une assurance accident et des pensions de
33 vieillesse financées par les entreprises sur les plateformes, des comités de protection
34 sociale composés de représentants des travailleurs, des entreprises et du
35 gouvernement pour superviser la mise en œuvre, une protection contre les
36 licenciements arbitraires, la mise en place de mécanismes de règlement des griefs et
37 des réglementations sur la gestion algorithmique afin d'empêcher les pratiques
38 abusives.

39 Cependant, ces initiatives au niveau des États se heurtent à la résistance de
40 puissantes multinationales qui menacent de retirer leurs services et font pression de
41 manière agressive contre les mesures de protection des travailleurs. Le gouvernement
42 central indien n'a pas réussi à promulguer une législation nationale sur les travailleurs
43 précaires malgré des années de promesses. Parallèlement, la plupart des pays de la
44 région Asie-Pacifique ne disposent d'aucun cadre juridique pour protéger les
45 travailleurs des plateformes, les laissant dans un vide juridique où les lois du travail du
46 XIXe siècle ne peuvent pas répondre à l'exploitation numérique du XXIe siècle.

47 La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la réalité brutale du travail précaire, les
48 travailleurs des plateformes étant considérés comme « essentiels » mais ne
49 bénéficiant d'aucune protection sanitaire, d'aucune prime de risque ni d'aucun congé
50 maladie, alors qu'ils risquaient leur vie pour livrer des repas et transporter des
51 passagers. Beaucoup sont morts après avoir été exposés au COVID-19, sans que
52 leurs familles ne reçoivent aucune indemnisation. L'économie informelle, que les
53 plateformes prétendaient « formaliser », a au contraire créé de nouvelles formes
54 d'exploitation informelle à grande échelle, les travailleurs supportant tous les risques
55 tandis que les entreprises engrangent des profits sans assumer aucune responsabilité.

56 Il s'agit fondamentalement de savoir si nous allons accepter un avenir du travail
57 caractérisé par la tyrannie algorithmique et la précarité, ou si nous allons veiller à ce
58 que les progrès technologiques servent la dignité et la sécurité des travailleurs.
59 L'Organisation internationale du travail (OIT), l'agence spécialisée des Nations unies
60 qui établit les normes internationales du travail, a reconnu que l'économie des petits
61 boulots doit être formalisée par des cadres juridiques complets qui étendent tous les
62 droits fondamentaux du travail aux travailleurs des plateformes.

63 **C'est pourquoi nous appelons l'IUSY et toutes les organisations membres à :**

64 1. Soutenir et amplifier les revendications des syndicats et des collectifs de travailleurs
65 de l'économie collaborative dans toute la région Asie-Pacifique, notamment en se
66 solidarisant avec les travailleurs qui font grève pour obtenir de meilleures conditions et
67 protections.

68 2. Faire campagne en faveur d'une législation nationale dans tous les pays sur le
69 modèle des lois du Telangana et du Karnataka, garantissant une sécurité sociale
70 complète, des revenus minimums garantis, des normes de sécurité au travail et une



IUSY WORLD CONGRESS

26-29
MARCH
2026

ISTANBUL
TURKIYE

- 71 protection contre le licenciement arbitraire pour tous les travailleurs de l'économie
72 collaborative.
- 73 3. Exiger que les entreprises de plateformes soient légalement classées comme des
74 employeurs ayant l'entière responsabilité du bien-être de leurs travailleurs, y compris
75 les cotisations aux fonds de sécurité sociale, la fourniture d'équipements et de matériel
76 de sécurité, et la reconnaissance des droits de négociation collective.
- 77 4. Exhorter les gouvernements à mettre en place des conseils tripartites réunissant les
78 travailleurs, les entreprises et les pouvoirs publics afin de réglementer l'économie des
79 plateformes, avec une représentation démocratique des travailleurs dans tous les
80 processus décisionnels qui affectent leurs conditions de travail.
- 81 5. Appeler à l'adoption de normes internationales du travail par l'OIT traitant
82 spécifiquement du travail sur les plateformes, de la gestion algorithmique, de l'emploi
83 transfrontalier et du droit à la déconnexion, avec des mécanismes d'application qui
84 obligent les multinationales à rendre des comptes au-delà des frontières.
- 85 6. Soutenir la mise en place dans tous les pays d'un socle universel de protection
86 sociale qui offre une assurance maladie, des allocations chômage et une sécurité
87 vieillesse à tous les travailleurs, quelle que soit leur catégorie professionnelle, financé
88 par une imposition progressive des entreprises de plateforme riches.
- 89 7. Défendre les droits relatifs aux données et la transparence algorithmique, en
90 garantissant aux travailleurs l'accès aux données collectées à leur sujet, le droit de
91 contester les décisions algorithmiques et le contrôle démocratique des systèmes de
92 gestion algorithmique qui déterminent leurs conditions de travail et leurs revenus.
- 93 8. S'opposer à toutes les tentatives des entreprises de plateformes et des
94 gouvernements de droite visant à affaiblir la protection des travailleurs, à créer des «
95 zones économiques spéciales » exemptées du droit du travail ou à faire pression en
96 faveur d'accords commerciaux internationaux qui privilégient les profits des entreprises
97 au détriment des droits des travailleurs.
- 98 La formalisation du travail informel doit signifier l'extension des protections aux
99 travailleurs des plateformes, et non la précarisation du travail formel. À mesure que
100 l'économie informelle se numérise et se formalise de plus en plus grâce aux
101 plateformes, nous avons la possibilité de faire en sorte que cette transition profite aux
102 travailleurs plutôt que d'enrichir davantage les multinationales. Nous défendons un
103 avenir du travail empreint de dignité, de sécurité et de droits démocratiques pour tous
104 les travailleurs, qu'ils travaillent dans des usines, des bureaux ou via des plateformes
105 numériques.